

## AUREILHAN – RESIDENCE JEAN-FRANCOIS MILLET 1 ET 2 – CESSION DES TROTTOIRS A LA COMMUNE

### HISTORIQUE:

Dans le cadre de la mise en vente de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> tranche de la résidence Jean-François Millet à Aureilhan (décision du Conseil d'Administration du 27 juin 2023) composée de 24 pavillons sis rue Jean-François Millet, l'OPH 65 souhaite solliciter la commune pour que celle-ci intègre les trottoirs dans le domaine public, ceci afin que l'office ne reste pas propriétaire d'une voirie ou d'un parking alors que tous les logements seront vendus à terme.

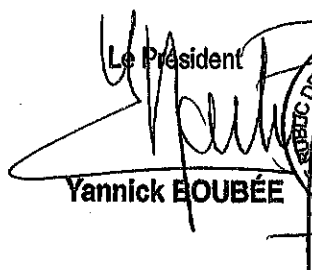
La commune ayant déjà fait savoir qu'elle ne souhaitait pas récupérer les espaces verts il est prévu de les céder à une Association Syndicale Libre (ASL) composée de l'ensemble des acquéreurs.

### OBJET :

Il est proposé de céder à la commune d'Aureilhan les trottoirs (en rouge sur la plan ci-joint) à l'Euro symbolique et au frais du vendeur.

Les membres du Bureau, par délégation du Conseil d'Administration, autorisent à l'unanimité le Directeur Général avec faculté de substitution à signer cette cession au prix et conditions indiquées et de procéder à toutes les démarches nécessaires.



Le Président  
  
Yannick Eoubée  
